

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI 4 JUIN 1874

LA FIN DE LA SESSION

La dépêche télégraphique, dit le *National*, adressée à la presse annonçant la présentation du rapport du comité du Nord-Ouest était de nature à induire le public en erreur attendu que ni le rapport ni M. Geoffron, le président du comité, qui présenta ce document à la Chambre, n'ont exprimé d'opinion sur la question de l'amnistie. "Comme les témoignages qu'on désirait entendre n'ont pas encore tous été donnés, et que par conséquent l'enquête n'est pas terminée, le comité ne pouvait se prononcer ni faire autre chose que de soumettre les dépositions à la Chambre des Communes qui seule pouvait en disposer."

Comme nous l'avons dit, M. Mousseau a présenté une nouvelle motion au sujet de cette question de l'amnistie. Voici en quels termes le rapport télégraphique des journaux rend compte de cet incident :

M. MOUSSEAU propose qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant qu'une amnistie générale soit accordée à toutes personnes accusées d'offenses commises durant et en rapport avec les troubles qui eurent lieu à Manitoba dans l'hiver de 1869.

M. HOLTON soutient que la motion est hors d'ordre parce qu'il n'y a pas eu les deux jours ordinaires d'avis.

M. MACKENZIE dit qu'il était absolument nécessaire de s'occuper des bills privés pour pouvoir les envoyer au Sénat.

La motion est déclarée hors d'ordre.

C'est bref, mais éloquent. L'amnistie est donc remise sine die. Rien n'a été fait, et les Chambres sont prorogées.

Le *National* dit que la dernière motion de M. Mousseau était "inepte." La *Minerve* répond que ce dernier savait parfaitement que sa motion n'était pas régulière, mais qu'il a voulu savoir si le ministère oserait se retrancher derrière une simple formalité pour éviter de se prononcer sur la question déjà suffisamment éclaircie par l'enquête du comité.

La prorogation a eu lieu le 26. A la dernière séance, une interpellation a été faite aux ministres pour savoir comment ils entendaient agir au sujet de l'amnistie. Ils ont répondu d'une manière évasive. On suppose que le gouvernement soumettra aux autorités impériales toutes les pièces de l'enquête et leur laissera la responsabilité de décider la question. On assure même que M. Cartwright part pour l'Angleterre avec ces documents.

M. Mitchell a demandé où en étaient les négociations au sujet du Traité de Réciprocité. Les journaux américains discutent la question et paraissent tout savoir, tandis que nous ne savons rien.—M. Mackenzie a répondu qu'il ne pouvait donner d'informations.

Le ministre de la milice, M. Ross, s'est occupé de nouveau de la lettre qu'on lui attribue et que nous avons reproduite. Il a demandé si l'opposition pouvait la mettre devant la Chambre maintenant. En l'absence de Sir John, M. Plumb dit que la lettre était entre les mains de sir John et que vu qu'il était trop tard pour la mettre devant la Chambre, elle serait photographiée et lithographiée dans l'intérêt de l'hon. ministre, de ses amis et du public.

A ce moment, l'huissier de la verge noire fit son apparition et annonça que Son Excellence faisait mander les Communes au Sénat.

Voici les principaux passages du discours prononcé par le Gouverneur en prorogant les Chambres :

Je vous félicite d'avoir adopté une loi électorale appropriée aux besoins des différentes provinces et j'ai la confiance que cette loi et l'acte d'amendement des élections contestées auront pour effet d'assurer pour l'avenir des élections paisibles et exemptes de corruption.

La mesure que vous avez adoptée pour la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, mettra mon gouvernement dans la possibilité de procéder aussitôt qu'il sera praticable à l'exécution graduelle de l'entreprise ainsi qu'il est nécessaire pour communiquer avec l'intérieur et avec la Colombie Anglaise.

J'espère que la loi pourvoyant à l'établissement d'un lycée militaire sera regardée comme atteignant son but qui est de donner au service militaire un choix d'officiers parfaitement instruits.

J'ai la confiance que les mesures que j'ai fait prendre pour le maintien de la paix dans le Nord-Ouest seront efficaces à mettre obstacle à l'esprit anti-légal si redoutable dans ces vastes et désertes régions et à conserver les relations amicales avec les tribus sauvages.

Les négociations entreprises relativement à la compensation due au Canada d'après le traité de Washington sont en voie de progrès et réaliseront, je l'espère, notre juste attente.

LA RETRAITE DE M. DORION

L'hon. M. Dorion, ministre de la Justice, a prêté serment, samedi dernier, comme juge-en-chef de la Cour d'Appel.

Nous avons constaté la rumeur de sa prochaine nomi-

nation à cette charge, mais le *National* nous avait fait l'honneur de nous en réprimander comme si nous avions par là fait injure au parti libéral, et nous commençons presque à ne plus croire à cette éventualité.

A la vérité, cette nouvelle surprendra bon nombre de libéraux et leur inspirera de sincères regrets. Ils avaient lieu d'espérer qu'après un triomphe acheté au prix de vingt années de luttes, M. Dorion garderait plus longtemps le pouvoir dans l'intérêt du pays, de son parti, de sa propre réputation. A l'heure où tant de vieux politiques sont disparus de la scène, le nom de M. Dorion était entouré d'un prestige incontestable et tout à l'avantage du parti libéral, pour lequel cette retraite est un coup sérieux. Si l'on a pu, M. Dorion étant ministre, dire que notre province ne possédait pas une influence suffisante dans la combinaison ministérielle qui a remplacé le cabinet conservateur, à plus forte raison pourra-t-on le dire après la résignation du plus respecté des libéraux. Son successeur, que ce soit M. Geoffron, M. Laflamme, ou M. Jetté, sera moins écouté de notre entourage, et le peuple de cette province se trouvera peut-être représenté d'une manière insuffisante dans les conseils de la Confédération.

Voilà les craintes du moment; espérons que l'avenir ne les justifiera pas. Mais avouons que les hommes politiques se font de plus en plus rares dans notre province.

Quant à savoir si M. Dorion est bien à sa place maintenant, il n'y aura qu'une opinion dans le pays. Il fera honneur à la Cour d'Appel.

OSCAR DUNN.

CHRONIQUE

Le Premier Ministre se propose d'aller à la Colombie Anglaise cet été, afin de mieux connaître cette population et ses besoins.

On dit que M. Anglin, Orateur de la Chambre des Communes, doit se fixer à Ottawa.

M. Palmer est de nouveau entré au bureau de poste.

Les organes du gouvernement prétendent que M. Dorion se rendra en Angleterre pour sa santé et que pendant son séjour à Londres, il tentera sur M. Cartwright d'obtenir l'amnistie.

M. Elzéar Labelle, auteur de l'opérette *La conversion d'un pêcheur*, a remis entre les mains des artistes français, une pièce toute locale, *Le retour au pays ou la St. Jean-Baptiste*, qui sera jouée le 24 du courant.

Il est rumeur que M. Cunningham, député de Marquette, s'est retiré de la vie politique, et qu'il a accepté la charge de magistrat stipendiaire pour les territoires du Nord-Ouest.

Un cultivateur qui arrive du haut du St. Maurice annonce qu'il a traversé sur les rivières d'en haut le 20 courant et que la glace était encore ferme.

Il est rumeur que M. Malcolm Cameron n'acceptera pas le poste de commissaire des tribus sauvages, et l'on s'attend à le voir bientôt nommé lieutenant-gouverneur de Manitoba.

Le bruit accrédité et général est que M. Ross donnera sa démission, et sera nommé collecteur des douanes à Halifax, en remplacement de M. Macdonald, décédé.

Il a été suggéré par M. l'abbé Casgrain que les Acadiens soient invités à envoyer des délégués à notre grande fête nationale le 24 courant, les luttes soutenues par ces héroïques populations leur donnent droit de s'associer, comme descendants de la même mère-patrie, aux Canadiens-Français.

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur, sous l'autorité de l'acte 37 Victoria, chapitre 2, section 19, de nommer les honorables MM. Pierre J. O. Chauveau, Gédéon Ouimet, George Irvine, Louis Archambault, Pierre Fortin, John Jones Ross, directeurs officiels de la compagnie du chemin de fer de la rive Nord de Québec.

Aussi l'honorable Joseph Adolphe Chapleau, directeur de la compagnie du chemin de fer de la colonisation du Nord de Montréal, en remplacement de l'honorable Louis Archambault, qui a donné sa démission.

On nous informe que Monseigneur Grandin, évêque de St. Albert, sur la Saskatchewan, de retour d'un voyage en France pour les affaires de sa congrégation et les intérêts de sa mission, est parti le premier juin en compagnie de Mgr. l'archevêque de St. Boniface.

M. l'abbé Forget, secrétaire de Mgr. Taché, est parti de Montréal en compagnie des missionnaires amenés d'Europe par Mgr. Grandin. Comme ces derniers doivent prendre la voie des lacs qui est moins rapide, ils ont précédé de quelques jours leurs Grandeurs, afin d'arriver en même temps à Fort Garry. Les amis des missions du

Nord-Ouest seront heureux d'apprendre que l'évêque de St. Albert, a reçu en France les marques de la plus grande sympathie et ramène avec lui pour ses missions, 16 sujets pleins de courage et de dévouement.

Le Révérend Père Lacombe restera encore quelque temps parmi nous, avant de prendre lui aussi la route du Nord-Ouest.

M. Cartwright, le ministre des finances, qui vient de partir pour l'Angleterre, emporte avec lui une copie complète de l'enquête faite devant le comité du Nord-Ouest, ainsi que toute la correspondance se rattachant à ce sujet.

MM. Jetté, Laflamme et Doutré sont partis pour l'Europe, où ils vont plaider en dernier ressort la célèbre cause Guibord.

L'Institut a souscrit \$1.000 pour les frais de voyage de MM. Doutré et Laflamme, ce qui, ajouté à \$5000 déjà versées dans la cause, fait la jolie somme totale de \$6.000.

Le séminaire de Montréal, de son côté, ne néglige pas son avocat, et M. Jetté a reçu \$4.000 pour frais préliminaires de voyage.

Le 26 mai, le comité d'organisation de la St. Jean-Baptiste de Montréal, représenté par MM. Loranger, Perreault, Tailion, Ouimet, Drolet, Labelle, Laroque et Boivin a eu une entrevue, à Worcester, avec les délégués des sociétés des Etats-Unis, dont 31 avaient envoyé des représentants.

M. O. Lapière, de Springfield, fut élu président. M. Loranger fit rapport des opérations du comité jusqu'à ce jour et donna toutes les explications désirables.

Ce rapport fut adopté par la convention. Le comité provisoire des Etats-Unis fit également son rapport et déclara que sa tâche étant accomplie, la convention était priée de nommer un comité permanent pour le remplacer.

Il fut résolu que ce comité se composerait de MM. Primeau, Gagnon et Houde, et des présidents de toutes les sociétés nationales.

La convention a obtenu des agents des compagnies du Vermont Central et du South Eastern les conditions les plus favorables.

Plusieurs discours furent prononcés, puis la convention s'ajourna, après avoir poussé trois hourrahs pour le Canada.

Près de cent délégués assistaient à la convention. Un délégué du Canada estime à 2,500 le nombre des Canadiens qui seront spécialement délégués par leurs amis et représenteront environ 51 sociétés. Près de 4,000 Canadiens les accompagneront.

Le comité d'organisation de Montréal prend des mesures pour loger ces nombreux visiteurs. Ils seront installés au Palais de Cristal où l'on dressera de longues rangées de lits dans les différentes galeries.

Ils mangeront aussi au Palais de Cristal. C'est M. Ethier qui est chargé de cette partie de la réception.

M. Emile Bonnemant maintenant résident à Maskinongé, établit une manufacture de fromage. Cette fromagerie sera en opération bientôt.

Le *Canadien* nous est arrivé transformé. Chaque page est divisée en deux parties distinctes: quatre pages de matière à lire et quatre pages d'annonces. C'est moins jolie comme typographie, mais cela paie mieux. Le *Canadien* paraîtra désormais tous les jours et le matin. C'est le seul journal français du matin à Québec. On sait que le *Canadien* est aujourd'hui sous la direction de MM. Huot, Blumhart et Langelier. Nous lui souhaitons succès.

Dans le comté de Huntingdon, le candidat conservateur pour la Chambre locale, le Dr. Cameron, a été élu par 347 voix de majorité sur son adversaire, M. McLaren, avocat de Montréal.

L'hon. M. Letellier partira bientôt pour Manitoba pour régler certaines affaires concernant l'immigration.

On télégraphie de Manitoba :

Fort Garry, 29 mai 1874.

André Naud a été arrêté hier soir par le shérif. Clarke s'en revient. D'autres brefs d'arrestation vont être exécutés.

Une autre dépêche reçue au moment où nous mettons sous presse annonce l'arrestation d'un autre Métis, Elzéar Lagimodière.

Ce dernier, ainsi que Naud, faisaient, dit-on, partie du conseil de guerre qui a condamné Scott à mort.

On lit dans le *Journal de Québec* :

Le gouvernement provincial, après avoir fait examiner les casernes des Jésuites, paraît être convaincu qu'elles sont tellement délabrées qu'elles ne sont pas réparables, et en serait, dit-on, venu à la détermination de jeter à terre les vieilles constructions et de les remplacer entièrement par de nouvelles. Cependant, rien n'a été encore fait dans ce sens, et l'on se demandait pourquoi on ne procédait pas de suite à la démolition et l'on ne donnait pas des contrats, afin de déblayer le terrain et de permettre de commencer les travaux sans délai, lorsque la rumeur s'est répandue que le gouvernement avait renoncé à l'idée de bâtir sur l'emplacement des casernes, à cause de la pente extrême du terrain entre la